

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

Le vingt octobre deux mille vingt, à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM Serge GUERIN, Jean-Louis DA COSTA, MMES Maria-José CHANSON, Dominique BRU, Louise FAILLE, Aurélie LUCAS, Hélène PASTOR, Yolande POMMIER, Renée STEPHAN, Marine THOURON, MM. Michel NADAL, Thibault TEIXEIRA, Philippe TOCAVEN.

Absents excusés : M. Lionel CANDELIER avec pouvoir à M. Philippe TOCAVEN, Mme Joëlle GAULIER avec pouvoir à Mme Dominique BRU, M. Yves BOUDET avec pouvoir à Mme Louise FAILLE, M. Guillaume LACOSTE avec pouvoir à M. Michel NADAL, M. Jean BOUSSENARD avec procuration à M. Serge GUERIN, M. Franck SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Maria-José CHANSON.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et souhaite avant de commencer faire une minute de silence en hommage à M. BURDO.

Il poursuit la séance par la lecture du discours de l'Association des maires de France en hommage à l'assassinat de Samuel PATY. Monsieur PATY était professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. Il a été assassiné dans l'exercice de ses missions le vendredi 16 octobre 2020. Une minute de silence est également faite en sa mémoire.

1 - : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire explique que suite au décès de M. BURDO survenu le 5 octobre 2020, un siège de conseiller municipal est vacant.

Selon les termes de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller ayant quitté le poste pour n'importe quelle cause.

Par conséquent, Mme Marine THOURON est la candidate suivante de la liste « Nos différences, une force pour Puy-l'Evêque ». Elle est donc désignée pour remplacer M. BURDO au conseil municipal.

Compte tenu de la législation, il n'y a pas de vote du conseil municipal.

2 - : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le compte rendu du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3 - : Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions aux associations, compte tenu des demandes déposées à ce jour et telles qu'elles ont été arrêtées par la commission :

- Association sportive du Collège	700 €
- APE Ecole Publique	2 000 €
- Coopérative scolaire école publique	550 €
- Association propriétaires (chasse) Loupiac	250 €
- Société Chasse La Plaine	250 €
- Club des Dauphins	3 000 €
- Circuit de Loupiac	2 500 €
- Plongée La Raie Marteau	non accordée
- Rugby Club Canton de Puy-l'Evêque	4 500 €
- US Basket (Puy-l'Evêque / Prayssac)	2 500 €
- APLEC Asso. Puy-l'Evêque Cyclisme	1 000 €
- Compagnie Phénix (théâtre)	800 €
- Handball Club Prayssac / Puy-l'Evêque	400 €
- Volley Club Basse Vallée	200 €
- Puy-l'Evêque Prayssac Football Club	950 €
- Société Pétanque	500 €
- Union Musicale	6 000 €
- Temps des Guitares	non accordée
- Comité des Fêtes de Puy-l'Evêque	non accordée
- Country Road 811	non accordée
- Eaux Vives « Les Lavandes » (EHPAD)	450 €
- Jardins de Barthélémy (Logements foyer)	1 500 €
- Les Amis de Blue Lake	non accordée
- FNACA (Association des anciens combattants)	100 €
- Randoval	250 €
- Les Raies Nettes (Rugby Subaquatique)	1 000 €
- Puy-l'Evêque d'Hier à aujourd'hui	1 000 €
- Mutuelle Coups Durs (destinée aux agriculteurs en difficulté)	500 €
- Amicale des Lavandes (personnels)	300 €
- Le Bilboquet (activité avec écoles et CLAP)	200 €
- Colosse aux Pieds d'Argile (Rugby)	250 €
- Prévention Routière	200 €
- Arbatan	non accordée

L'ensemble de ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4 - : Participation 2020 au fonctionnement de l'Ecole Saint Joseph

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'an passé, la participation à l'école Saint Joseph était définie selon des conventions entre la commune et l'organisme gestionnaire de l'école. Ces conventions ont été dénoncées par l'organisme en septembre 2019 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Il signale aux membres du conseil qu'il convient de verser une participation à l'Ecole Saint Joseph, correspondant au financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires.

Pour l'année 2020, le montant proposé de cette participation est de 21 246.48 € pour 24 enfants domiciliés sur la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - : Achat immobilier

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que Mme Mireille GIPOULOU souhaitait vendre ses parcelles référencées sous la section AA numéro 313, 126 et 128 en totalité et la parcelle 122 (pour partie) moyennant un prix de vente de 65 000 €.

Il rappelle que cette acquisition permettrait d'améliorer l'accès à la gendarmerie et d'aménager des parkings. Il précise que ces parcelles comprennent des granges.

Un membre du conseil fait remarquer que les murs de soutènement Rue Cami Prioun montrent des signes de faiblesse. Monsieur le Maire intervient en précisant que l'entretien de ses murs est à la charge de chaque propriétaire.

Il est précisé que les travaux envisagés vont surtout consister à des travaux de terrassement. Egalement, que la gendarmerie souhaite une enceinte autour de leur bâtiment.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - : Composition commission des impôts

Monsieur le Maire signale à son assemblée qu'il convient de proposer au centre des impôts une liste de personne pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs. En effet, il s'agit seulement d'une proposition de personnes et que la désignation officielle sera faite par le centre des impôts.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

- Monsieur LACOSTE Guillaume, Avenue de Martignac 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur NADAL Michel, Le Méouré 46700 Puy-l'Evêque
- Madame ANDRE Marie-Madeleine, Caumon 46700 Puy-l'Evêque
- Madame PASTOR Hélène, Le Tandou 46700 Puy-l'Evêque
- Madame DEFORGE Danièle, Caumon, Le Belvédère 46700 Puy-l'Evêque
- Madame LOTY Geneviève, Martignac 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur FABBRO Denis, 46700 Vire-sur-Lot
- Monsieur GUITARD Claude, Château Nozières, 46700 Vire-sur-Lot
- Madame TONEL Gisèle, 6 Rue Gabriel Nadal, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur COSTE Jean-Marie, 7 Rue des Capucins, 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur VIDAL Jean-Claude, Leygues 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur OBERDORFF Yvan, 1 Impasse du Marquisat 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur VERGNES Francis, Le Mayne 46700 Puy-l'Evêque, « propriétaire de bois »
- Monsieur RIGAL René, Viladie 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur SZMUL David, Impasse l'Ameillée 46700 Puy-l'Evêque
- Monsieur CANTAGREL Lionel, Le Peyret 46700 Puy-l'Evêque

Après échanges, ces propositions sont validées à l'unanimité.

7 - : Désignation d'un délégué « Station verte »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la Fédération Française des Stations Vertes et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra, s'il le souhaite, faire acte de candidature au poste d'administrateur de la Fédération.

Madame Dominique BRU est proposée comme déléguée auprès de cette assemblée.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

8 - : Vote d'un tarif d'occupation du domaine public pour 2 personnes

Monsieur le Maire signale à son assemblée qu'il a reçu 2 nouvelles demandes d'occupation du domaine public pour Monsieur OBERS et pour Monsieur LAIB.

En effet, Monsieur OBERS a demandé la possibilité d'utiliser 2 places de stationnement devant l'immeuble situé 2 Rue des Scafignous, Section B, numéro 3 677, pour un projet de restauration de vente à emporter. Il est confirmé que les 2 places de parking devant Monsieur OBERS seront donc occupées.

Quant à Monsieur LAIB de la SARL Myglease, garage multimarque, il a demandé la possibilité d'exposer ses véhicules en vente sur l'espace public.

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs déjà appliqués sur la commune.

Après échanges, le conseil décide d'attribuer un droit d'occupation de l'espace public comme suit :

Monsieur OBERS: l'usage de 2 places de parking pour un tarif de 50 € / an

Monsieur LAIB : l'usage de 2 places de parking sur la zone en herbe pour un tarif de 30 € / an

Les propositions sont adoptées avec 17 votes pour et 2 abstentions (Mme FAILLE Louise et M. BOUDET Yves).

9 - : Itinéraires de randonnée : chemins communaux à inscrire au PDIPR

L'agence de développement touristique « Lot Tourisme » a proposé à Monsieur le Maire d'actualiser le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) en ajoutant 3 chemins au parcours, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural.

Les chemins concernés sont les suivants :

N°	Nom	Longueur (m)	Petite randonnée	Circuit Comité Départemental du Cyclotourisme du Lot
1	Voie communale 7	183		Circuit de la fontaine de Mombret
2	Chemin rural de Puy-l'Evêque à Martignac	904	Circuit de Martignac	Circuit de la fontaine de Mombret
3	Entre RD28 et chemin rural de Puy-l'Evêque à Martignac	177		Circuit de la fontaine de Mombret

En délibérant, la commune s'engage à ne pas vendre ces chemins de randonnée sauf si elle en rétablit la continuité par un itinéraire de même valeur.

La décision est acceptée à l'unanimité par les membres.

10 - : Raccordements électriques

Monsieur le Maire explique que des permis de construire sont refusés depuis plusieurs années faute de réseau électrique suffisant.

Entre autres, la parcelle section AD numéro 68, située Route des Crêtes n'est pas desservie.

La communauté de communes a transmis un chiffrage pour un raccordement souterrain de cette parcelle s'élevant à 10 700 € HT avec une participation communale de 4 700 € après déduction faite de la participation de la FDEL.

Le maire propose donc d'accepter ce raccordement souterrain pour un bâtiment individuel à usage d'habitation.

Cette proposition est adoptée avec 17 votes pour et 2 votes contre (Mme FAILLE Louise et M. BOUDET Yves).

11 - : Question diverse : Travaux ancien local Sanchez

Monsieur le Maire explique que suite à l'achat du local, anciennement SANCHEZ, des travaux de couverture et charpente sont à prévoir.

Il signale qu'une personne est candidate pour louer ce bâtiment afin qu'y créer une société de fabrication et vente de piscine. Le candidat a le souhait de réaménager complètement le local et de refaire la façade pour un investissement total de 50 000 €.

Cependant, les travaux intérieurs ne peuvent pas commencer tant que les problèmes de fuites ne sont pas résolus.

Il est rappelé qu'un accord de principe a été donné au repreneur pour un bail précaire.

Monsieur le Maire demande l'accord à son assemblée pour ces travaux au niveau de la toiture.

Il est demandé à Monsieur le Maire le coût estimatif de l'ensemble des travaux de toiture : la réponse est d'environ 30 000 € TTC.

La décision est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.